brossard

AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION DES TAXES
POUR L'ANNÉE 2025

Avis public est par les présentes donné par la trésorière de la Ville de Brossard de ce qui suit :

Le rôle général de perception des taxes de la Ville de Brossard pour l'exercice financier 2025 est déposé au bureau de la soussignée à la Direction des finances et la Ville procédera à l'envoi des comptes de taxes en fonction de ce rôle, dans le délai imparti par la Loi.

Brossard, ce 3 janvier 2025.

Nathalie Guérin
Trésorière